

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DU 72 Appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » – Site dit « Terrains Bizet » à Villejuif (94) – Protocole foncier entre les Villes de Paris et de Villejuif.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire, sur le territoire de Villejuif (Val-de-Marne), d'un terrain situé entre la rue Bizet et le sentier Émile Zola et constitué des parcelles cadastrées section Q n^{os} 105, 109, 110, 114, à 119, 131, 133, 135, 137, 139 et 141 d'une superficie totale d'environ 9 086 m² ;

Considérant que la Ville de Villejuif et le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94), ce dernier agissant pour le compte de la Ville de Villejuif, sont propriétaires d'un ensemble de parcelles contiguës au terrain de la Ville de Paris, représentant une surface d'environ 3 176 m² ;

Considérant que l'ensemble des terrains appartenant à la Ville de Paris, à la Ville de Villejuif et au SAF 94 forment une emprise d'un seul tenant d'une superficie totale d'environ 12 262 m², située 54 à 60 et 80 à 84 rue Bizet et 18 à 40 sentier Émile Zola ;

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », la Métropole du Grand Paris, l'État et la Société du Grand Paris ont retenu, le 10 octobre 2016, la candidature conjointe de la Ville de Paris et de la Ville de Villejuif pour le site dit « Terrains Bizet », composé de l'ensemble des emprises énumérées aux précédents alinéas ;

Considérant la nécessité d'encadrer, au travers d'un protocole foncier, les modalités de collaboration entre les Villes de Paris et de Villejuif afin, d'une part, de préciser les modalités de cession au profit du futur lauréat de ce site et, d'autre part, de déterminer les règles de répartition de la recette foncière de cette cession conjointe ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2016 relative à l'Appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » ;

Vu le projet de protocole foncier ci-annexé ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser la signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Ville de Villejuif pour le site dit « Terrains Bizet » à Villejuif (94) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ville de Villejuif le protocole foncier relatif au site dit « Terrains Bizet » à Villejuif (94), dont les caractéristiques essentielles figurent dans le projet annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO